

## DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FOOD TRUCK

Merci de renseigner les informations demandées ci-dessous :

Je soussigné.e,

\*Domicilié.e à :

Sollicite la délivrance d'une autorisation de stationnement pour installer un food truck

- sur trottoir (1)
- sur mi-trottoir – mi-chaussée (1)
- sur place(s) de stationnement : nombre de places : \_\_\_\_

durant les jours suivants (2) :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

Jour.s férié.s travaillé.s :  OUI lesquels : \_\_\_\_\_  
 NON

Pour une durée de \_\_\_\_ mois

Cette autorisation est demandée pour l'adresse suivante à Chevilly-Larue :

\_\_\_\_\_

- je souhaite venir la retirer directement dans vos services
- je souhaite recevoir ma demande par courrier à une adresse différente de celle mentionnée ci-dessus :

\_\_\_\_\_

- je souhaite recevoir ma demande par courriel à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

Je suis joignable au \_\_\_\_\_

Chevilly-Larue, le

Signature

(1) rayer la mention inutile

(2) une fois l'arrêté délivré, tous les jours seront pris en compte sans exception et payable d'avance et annuellement conformément à l'article Art. L. 2125-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

## DROIT DE VOIRIE

Selon l'annexe de la délibération 2024DEL-FIN-86, la redevance relative au camions-mobiles est de 24 euros par séance pour l'année 2025.

Aucune séance ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

### PIECES A JOINDRE AVEC FORMULAIRE

- 1 extrait KBIS ou fiche INSEE
- 1 RIB

*\*« Informations relatives à la protection des données personnelles :*

*Les données personnelles, recueillies sur le fondement de l'article 6.1.e du Règlement UE 2016/679 du 27/04/2016 relatif au Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier par les agents communaux.*

*Le responsable du traitement est Madame la Maire, 88 avenue du Général de Gaulle, 94669 Chevilly-Larue Cedex.*

*Conformément au RGPD, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement des données qui vous concernent ou d'opposition au traitement. L'opposition au traitement entraîne la perte du bénéfice du dispositif proposé par la commune. Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, merci de contacter le délégué à la protection des données de la commune : [dpo@ville-chevilly-larue.fr](mailto:dpo@ville-chevilly-larue.fr) . Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. »*